



## PROGRAMME LEADER

2014 – 2022

Bilan-évaluatif final

**GAL PARC LIVRADOIS-FOREZ**

**Stratégie locale de développement : Nouvelle urbanité, nouvelle attractivité en Livradois-Forez**

---

Parc naturel régional Livradois-Forez  
BP 17  
63880 Saint-Gervais-sous-Meymont

Président du GAL : Tony BERNARD  
Maire de Châteldon, Président de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

Coordination : Eric COURNUT  
e.cournut@parc-livradois-forez.org

Avril 2023

# **Sommaire**

## **Introduction**

**I. Evolution de la maquette financière** p 2

**II . Analyse globale de la programmation** p 2

**III. Analyse du fonctionnement du comité de programmation** p 5

**IV. Coordination, animation, gestion et évaluation du programme** p 6

**V. La mise en réseau** p 7

**VI. Analyse par fiche action du programme** p 8

**Annexes** p 32

## **Introduction**

Entre octobre 2020 et mars 2021, un groupe de 10 étudiants de première année du Master Gestion des territoires et développement local de l'Institut d'Auvergne-Rhône-Alpes du Développement des Territoires (IADT) a réalisé, dans le cadre d'un projet tuteuré, l'évaluation du programme LEADER 2014-2022 du Parc Livradois-Forez. Cette évaluation était basée sur une analyse de données et de documents, ainsi que sur des enquêtes réalisées sur le territoire auprès de porteurs de projet, de membres du Comité de programmation et de partenaires. Elle a été présentée et a donné lieu à un débat avec les membres du Comité de programmation LEADER lors d'une réunion qui a eu lieu le 3 mars 2021. Leur rapport est présenté en annexe.

Le présent rapport ne reprend que partiellement les éléments de l'évaluation réalisée par ce groupe d'étudiants. Il dresse en effet un bilan plus quantitatif de la mise en œuvre du programme Leader 2014-2022 sur le territoire du Livradois-Forez. Il analyse de façon détaillée les conditions de sa mise en œuvre et les résultats obtenus.

### **I. Evolution de la maquette financière**

Le dossier de candidature du Livradois-Forez au programme LEADER 2014-2020 déposé le 30 janvier 2015 prévoyait une enveloppe financière prévisionnelle de 6 150 000 €. La Région disposant d'un montant financier global sur LEADER suffisant pour abonder les enveloppes financières des GAL à hauteur de leurs besoins, le GAL Livradois-Forez a sollicité trois enveloppes complémentaires successives pour répondre aux demandes des porteurs de projet dont il disposait. Les montants supplémentaires octroyés par la Région ont été de :

- 1 216 097 € en avril 2019 ;
- 1 871 606 € en juin 2021 ;
- 260 000 € en décembre 2022.

Ce qui montre l'adéquation entre les moyens octroyés aux GAL pour cette génération de programmes LEADER et les besoins des territoires. Cela démontre également la capacité du territoire Livradois-Forez et du Parc à :

- présenter une candidature en adéquation avec les besoins de ses partenaires et à suivre et animer le programme pour mobiliser au mieux ces besoins,
- instruire les dossiers correspondants en continu en mobilisant une équipe d'animation suffisante pour faire face aux complexités administratives,
- répondre aux besoins exprimés par les porteurs de projet en mobilisant les enveloppes complémentaires nécessaires.

Voir le tableau retraçant l'évolution de la maquette financière entre 2015 et 2023 en annexe.

### **II. Analyse globale de la programmation**

Suite à la réunion du Comité de programmation du 24 avril 2023, 277 opérations sont programmées et permettent de mobiliser la totalité des 8 074 820 € de l'enveloppe financière accordée au Livradois-Forez.

Avec un montant moyen de subvention LEADER par dossier de 29 151 €, ce programme a permis de financer des opérations plus lourdes que lors des précédents programmes LEADER. C'est le cas notamment des opérations d'investissements dans les centres bourgs, dans les entreprises du

commerce et de l'artisanat ou celles bénéficiant du dispositif CARSAT, conformément aux priorités établies dans la stratégie locale de développement du GAL Parc Livradois-Forez. Le montant moyen de subvention LEADER par opération était de 15 000 € environ pour LEADER 2007-2013 et seulement de 8 500 € pour LEADER +.

### Ventilation annuelle de la programmation et des réalisations

	2015-16	2017	2018	2019	2020	2021	Avril 2023
Montant FEADER programmé cumulé	0	810 602	2 315 841	3 356 616	4 832 283	5 584 415	8 074 820
En % de 8 074 820 €	0%	10%	29%	42%	60%	69%	100%
Montant FEADER payé cumulé	0	0	245 273	465 678	1 615 021	3 080 611	4 258 530
En % du programmé	0%	0%	3%	6%	20%	38%	53%

Comme le montre le tableau ci-dessus, la programmation n'a démarré qu'en début d'année 2017. En effet, entre le dépôt du dossier de candidature en janvier 2015 et le mois de septembre 2016, 20 mois ont été nécessaires pour mettre en place la convention cadre de mise en œuvre du programme entre le GAL, le Conseil régional et l'ASP. Les raisons principales expliquant ce décalage sont :

- la fusion entre la Région Auvergne et la Région Rhône-Alpes en 2015.
- le fait que l'articulation entre les actions prévues par les GAL dans leur candidature et les sous-mesures du programme régional FEADER dans lesquelles elles devaient impérativement s'inscrire, n'avait pas été suffisamment anticipée au niveau régional et national. Cela a nécessité un long travail de reprise des fiches actions, pour chaque GAL, avec l'autorité de gestion (le Conseil régional) et l'ASP. Le même constat avait été fait dans le bilan évaluatif du programme LEADER 2007-2013.

Le rythme de programmation a été relativement constant pendant toute la période. L'identification et la connaissance des opérations par l'équipe technique du GAL très en amont de leur programmation a permis de lisser le rythme de programmation et d'argumenter les demandes successives d'enveloppe financière complémentaire pour répondre aux besoins du territoire.

La ventilation de la maquette financière par fiche action a été régulièrement modifiée par le Comité de programmation et a donné lieu à la signature d'avenants sur la durée du programme pour tenir compte de la réalité de la programmation et de la demande du territoire.

Le taux de paiement des subventions LEADER est de 53% en avril 2023, ce qui place le GAL Livradois-Forez dans la moyenne des GAL régionaux. Ce taux relativement faible s'explique d'une part par le fait que le premier paiement de dossier est intervenu seulement en fin d'année 2018, et d'autre part par la lourdeur des procédures de paiement des dossiers. Ce phénomène a été aggravé par un nombre important de petits dossiers à traiter qui concernaient des entreprises du commerce et de l'artisanat n'ayant pas les moyens de répondre aux exigences administratives de LEADER et, à l'inverse, par des dossiers d'investissements ou d'aménagements avec des marchés publics lourds (supérieurs à 1 million d'euros) et de multiples cofinancements publics nationaux devant être mobilisés avant de pouvoir solliciter le paiement de la subvention LEADER.

Entre mai 2023 et décembre 2024, 112 opérations représentant un montant de subvention LEADER de 3 816 290 € devront être mises en paiement. L'équipe de 2 personnes en charge de l'instruction des demandes sera maintenue jusqu'à la fin de l'année 2024 pour assurer ces mises en paiement.

La mobilisation des cofinancements publics est un enjeu fort des programmes LEADER car ils conditionnent la programmation des opérations. Le Parc Livradois-Forez recherchant depuis sa création la mise en place régulière de conventions pluriannuelles de financement avec ces principaux partenaires financeurs, la recherche de cofinancements pour les opérations LEADER ne pose pas de problèmes majeurs. Au total, 8 869 295 € de cofinancements publics ont été obtenus alors qu'il était nécessaire de mobiliser une enveloppe globale de seulement 2 018 705 €. A contrario, l'absence d'assiette commune entre cofinanceurs rend plus complexe l'instruction et la mise en paiement des dossiers.

#### Ventilation des cofinancements publics programmés par cofinanceur

	Conseil Départemental	Conseil régional	Etat	Autres	Maîtres d'ouvrage publics
Montant programmé	990 399 €	1 407 697 €	2 678 690 €	473 367 €	3 319 142 €

La très forte proportion de maîtres d'ouvrage publics dans les opérations financées explique mécaniquement cette forte mobilisation des cofinancements publics, notamment pour les dossiers d'aménagement dans les centres bourgs qui bénéficient d'une forte participation financière de l'Etat, de la Région et du Département.

Le nombre important de cofinanceurs publics sur les opérations explique que le taux moyen de subvention LEADER soit seulement de 48% du total des crédits publics, alors que théoriquement il pourrait être de 80%. Il faut souligner néanmoins, qu'un nombre de cofinanceurs important par dossier est une source de complexité dans la gestion des paiements et une moindre optimisation de l'utilisation des crédits européens.

#### Ventilation par type de maître d'ouvrage

	Communes	Communautés de communes	Parc LF	Autres public	Entreprises	Associations
Nombre d'opérations	73 (26.4%)	43 (15.5%)	44 (15.9%)	32 (11.6%)	51 (18.4%)	34 (12.3%)

Sur 27 opérations, on constate en premier lieu le nombre important d'opérations portées par des entreprises. Deux dispositifs concernant le commerce et l'artisanat ainsi que l'amélioration des conditions de travail ont pu bénéficier de cofinancements du Conseil régional d'une part, et de la CARSAT d'autre part, pour mobiliser les crédits LEADER. Ces dispositifs ont été négociés avec ces financeurs en début de programme et adaptés aux spécificités de la stratégie locale de développement du GAL.

Les associations représentent seulement 12.3% des opérations. Un pourcentage faible mais qui s'explique par la grande difficulté pour les associations à mobiliser des crédits européens. En effet, en l'absence de possibilité de versement d'avance sur subvention, les associations doivent payer l'ensemble des dépenses, puis attendre d'avoir encaissé les cofinancements publics pour percevoir la subvention LEADER. Ce mécanisme est malheureusement rédhibitoire pour un nombre important

d'associations. A noter que sur 34 projets associatifs financés, 27 sont à des échelles supra communales, voire à l'échelle du territoire LEADER.

Enfin, les maîtres d'ouvrage publics représentent 69% des porteurs de projet. La stratégie locale de développement adoptée par le GAL ciblait largement les collectivités locales. Les communes ont pu bénéficier largement du programme LEADER grâce notamment aux dispositifs sur l'aménagement des centres bourgs et sur le développement du numérique dans les écoles. Si l'on cumule les maîtrises d'ouvrage communales et d'entreprises (124 opérations), nous constatons que de nombreuses communes du périmètre LEADER ont bénéficié du programme, ce qui contribue fortement à faire connaître concrètement les financements européens, et plus particulièrement le programme LEADER sur ce territoire.

### Ventilation par nature des opérations

	Etude Expertise AMO	Animation Fonctionnement	Investissement Aménagement	Edition Communication
Nombre d'opérations	67 (24%)	67 (24%)	122 (44%)	21 (8%)

La ventilation des opérations par nature montre que 44% des opérations financées concernent des investissements matériels : travaux ou aménagements. C'est la première fois, au cours des cinq générations de programmes LEADER qu'a connu le Parc Livradois-Forez, que la priorité est donnée à ce type d'opérations. Cette orientation, prévue dès le dossier de candidature, a largement été mise en œuvre, et le nombre d'opérations programmées montre que les dispositifs créés en 2016 correspondaient bien aux attentes du territoire.

Les aides à l'ingénierie concernent 134 opérations dont 67 études et expertises ainsi que 67 soutiens à de l'animation. Il apparaît clairement que le financement important de LEADER sur l'ingénierie a coïncidé avec une forte attente des collectivités et des associations dans ce domaine. En effet, l'ingénierie est peu soutenue par les financeurs nationaux qui consacrent une grande part de leurs financements à l'investissement, considérant que les maîtres d'ouvrage doivent s'acquitter seuls de leurs besoins en ingénierie. En zones rurales, les collectivités et les associations ont beaucoup de mal à assumer ces coûts d'ingénierie, notamment pour mettre en place des actions nouvelles et/ou innovantes. L'effet levier et/ou démultiplicateur de LEADER est évident, la majorité de ces apports en ingénierie débouchant sur des investissements ou aménagements financés ensuite par d'autres programmes européens ainsi que des dispositifs des Conseils départementaux, Conseil régional et de l'Etat.

### **III. Analyse du fonctionnement du comité de programmation**

Les caractéristiques générales du comité sont les suivantes : au démarrage du programme, 25 membres titulaires (pas de suppléants), dont 16 représentants privés. En 2020, à la suite des élections locales, il a été décidé de ramener ce nombre à 24 membres titulaires, dont 15 représentants privés. Les membres du comité sont informés systématiquement quand l'un des membres demande à ne plus participer aux réunions du comité, et la proposition de remplacement est soumise à leur validation.

Depuis sa mise en place en septembre 2015 et jusqu'à avril 2023, le Comité de programmation s'est réuni 33 fois dont deux par consultation écrite ; soit en moyenne une réunion tous les 3 mois. L'ordre

du jour et les rapports étaient envoyés environ 10 jours avant la réunion. Le taux de participation a toujours été supérieur ou égal au double quorum fixé dans le règlement intérieur. Aucune réunion n'a dû être annulée en raison de l'absence de quorum. Cette participation régulière, dans la durée (8 ans pour certains) d'une majorité de membres est très importante pour permettre :

- un bon suivi des opérations de leur genèse jusqu'à leur programmation (parfois plus de 4 années) ;
- une interconnaissance entre membres qui enrichit le travail collectif ;
- une vision précise de l'intérêt des dispositifs mis en place pour les porteurs de projet et la capacité à adapter en continu les fiches actions et la maquette financière du programme ;
- des échanges sur le fond notamment lors de la présentation des bilans et des évaluations.

Outre l'examen des opérations proposées pour avis préalable ou pour programmation, les autres points à l'ordre du jour étaient :

- la validation du compte-rendu de la réunion précédente,
- l'information sur les changements intervenus dans la composition du comité de programmation,
- la création ou la modification des fiches-actions dans le respect de la stratégie locale de développement présentée dans la candidature initiale,
- le réajustement de la programmation de certains dossiers suite à leur mise en paiement,
- le bilan et l'évaluation de la programmation et des réalisations du programme par rapport aux prévisions ainsi que la modification éventuelle de la répartition de la maquette financière globale du programme,
- la préparation et la validation des demandes d'enveloppe financière supplémentaire,
- la présentation, la visite et le débat sur des réalisations financées grâce au programme,
- l'information sur l'actualité du programme au niveau européen, national ou régional,
- la fixation de la date des prochaines réunions.

#### **IV. Coordination, animation, gestion et évaluation du programme**

Cette mission a été assurée depuis octobre 2015 par la cellule technique LEADER du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez.

Cette cellule technique est composée d'une gestionnaire, d'une chargée de mission et d'un coordinateur, à raison de 2,5 ETP en moyenne :

- le travail de secrétariat, de suivi administratif des dossiers, d'envoi et de réception des documents, de saisie des rapports d'instruction était assuré par une gestionnaire,
- le conseil et l'accompagnement des porteurs de projets, le secrétariat du comité de programmation, la gestion administrative et financière, le suivi administratif des dossiers, la saisie des rapports d'instruction, le suivi des relations avec les autorités de gestion et de paiement, et la participation aux réseaux étaient assurés par une chargée de mission.
- la coordination générale du programme était assurée par le directeur-adjoint du syndicat mixte sur une partie de son temps de travail.

Le travail d'instruction des dossiers en programmation et en paiement, puis de saisie sur les logiciels Sharepoint et OSIRIS représente une part très importante du travail de cette cellule technique au détriment des tâches d'animation auprès des partenaires et des porteurs de projet. Dans ce contexte,

le rôle des autres animateurs de l'équipe technique du Parc dans le programme a été un élément essentiel pour la réussite du programme et des opérations. Ce travail concernait : le suivi des actions du programme, l'organisation et le suivi de réunions de comités de pilotage ou de groupes de travail par opération, l'organisation et le renforcement du partenariat avec les organisations et les acteurs locaux, le repérage et l'appui aux porteurs de projet, le développement de synergies entre les projets, les partenaires du territoire et la population, la recherche de partenariats avec d'autres territoires ruraux régionaux, nationaux ou européens.

D'un point de vue financier, l'enveloppe financière consacrée à la coordination, l'animation, la gestion et l'évaluation du programme a représenté sur cette période 11,4 % de l'enveloppe financière globale du programme. Au niveau régional, un taux maximum de 20% était exigé. Le GAL Livradois-Forez a donc privilégié l'affectation d'une enveloppe financière maximum au profit des projets du territoire.

## **V. La mise en réseau**

Le travail de mise en réseau et de partage d'initiatives est l'un des fondements majeurs des programmes LEADER et des Parc naturels régionaux, et plus particulièrement du Parc Livradois-Forez. A ce titre, le Parc participe notamment à :

- La Fédération nationale des Parcs naturels régionaux ;
- L'association Inter Parc du MASSIF Central (IPAMAC) qui regroupe les Parcs du Massif Central (Parcs naturels régionaux et Parc national des Cévennes) ;
- L'association des Parcs d'Auvergne Rhône Alpes (APARA) ;
- Le réseau Cap'Rural qui anime le Réseau Rural Auvergne Rhône-Alpes ;
- L'association LEADER France.

Le Parc Livradois-Forez participe très activement aux réunions, séminaires et journées organisées par ces réseaux, qui permettent notamment l'échange, la diffusion et la capitalisation d'initiatives du Livradois-Forez.

## **VI. Analyse par fiche action du programme**



## Rappel de la Stratégie Locale de Développement avec ses objectifs et ses fiches actions

<p><b>Objectif 1 :</b> Reconquérir les centres-bourgs par un urbanisme et des aménagements durables soucieux d'effet démonstratif et d'attractivité, et garants d'un maillage solidaire du territoire</p>	<p><b>Fiche action 1.1 :</b> Donner aux centres-bourgs les moyens de leur rayonnement et leur permettre de jouer pleinement leur rôle de centralité</p>
	<p><b>Fiche action 1.2 :</b> Réinventer les centres-bourgs par des opérations d'aménagement innovantes et ambitieuses</p>
<p><b>Objectif 2 :</b> Encourager la « relocalisation » de l'économie et des services fondée sur l'implication sociétale des entreprises et des organisations, et la valorisation des ressources locales</p>	<p><b>Fiche action 2.1 :</b> Développer l'implication sociétale des entreprises et des organisations</p>
	<p><b>Fiche action 2.2 :</b> Mieux valoriser les ressources locales et les potentiels économiques du Livradois-Forez</p>
<p><b>Objectif 3 :</b> Miser sur la créativité, le sentiment d'appartenance, les usages du numérique au service d'un « art de vivre ».</p>	<p><b>Fiche action 3.1 :</b> Développer les outils et les usages numériques</p>
	<p><b>Fiche action 3.2 :</b> Favoriser les réseaux et l'innovation organisationnelle au service des pratiques vertueuses</p>
	<p><b>Fiche action 3.3 :</b> Renforcer le sentiment d'appartenance et promouvoir les spécificités du territoire</p>
<p><b>Objectif transversal :</b> Faire vivre le programme</p>	<p><b>Fiche action 4.0 :</b> Coopération interterritoriale et transnationale</p>
	<p><b>Fiche action 5.0 :</b> Coordination, animation, gestion, communication et évaluation du programme</p>

## **FICHE ACTION 1-1 : DONNER AUX CENTRES-BOURGS LES MOYENS DE LEUR RAYONNEMENT ET LEUR PERMETTRE DE JOUER PLEINEMENT LEUR ROLE DE CENTRALITE**

### *Objectifs opérationnels :*

Compte tenu des défis à relever, le territoire souhaite conduire une démarche ambitieuse permettant de mener une action cohérente et d'ampleur en mobilisant les acteurs de l'aménagement et les partenaires institutionnels. Cette démarche sera élaborée à différentes échelles : sur l'ensemble du territoire LEADER, puis à l'échelle des intercommunalités et enfin à celle des espaces centraux des bourgs. Il s'agira d'une part, de renforcer l'attractivité du centre-bourg au regard de sa fonction d'animateur d'un territoire de proximité tout en veillant à un aménagement équilibré et solidaire. D'autre part, le renforcement des liens entre centralité des bourgs et espaces périphériques devra permettre de pérenniser et de garantir un maillage territorial fonctionnel, cohérent et favorable à l'organisation des déplacements et au développement de transports doux.

### *Effets attendus*

Ce projet met en jeu l'ensemble du territoire avec pour effet général attendu :

- le renforcement de l'attractivité économique et résidentielle des centres-bourgs et les liens entre les centralités et les polarités secondaires pour assurer un maillage territorial plus cohérent ;
- le retour des investisseurs, des habitants et des activités en centre-bourg.

### *Description du type d'opérations*

- études stratégiques, expertises et enquêtes visant à renforcer le rôle de centralité des bourgs et favorisant le maillage territorial ;
- opérations d'animation des stratégies et des programmes de requalification des centres-bourgs ;
- opérations de sensibilisation, d'information, voyages d'études et séminaires ;
- projets de recherche sur la problématique des centres bourgs et de leur rayonnement sur la base d'un cahier des charges proposé par le GAL et impliquant au moins un organisme de recherche.

### *Questions évaluatives :*

LEADER a-t-il permis de renforcer le maillage territorial à partir des bourgs et l'attractivité des centres-bourgs ?

## Analyse des indicateurs

Type d'indicateur	Indicateur	Prévu en 2016	Commentaire
<b>Réalisation</b>	Nombre de dossiers programmés	17	31 projets programmés
<b>Réalisation</b>	Montant moyen de subvention attribué par dossier	13 529€	29 737€ attribué par dossier
<b>Résultats</b>	Nombre d'emplois créés, maintenus	1	1 animateur centre-bourg au Parc
<b>Réalisation</b>	Nombre de centres bourgs concernés par les projets	15	15 bourgs accompagnés dès 2016
<b>Réalisation</b>	Nombre de stratégies territoriales élaborées	5	8 études stratégiques réalisées
<b>Réalisation</b>	Nombre de collectivités et de partenaires impliqués	25	Plus de 25 collectivités et partenaires impliqués

## Données financières

	Dépenses publiques	
	Contribution LEADER	Contributions nationales
Prévu en 2016	230 000 €	57 500 €
Programmé en avril. 2023	921 843 €	741 911€

## Commentaire

La reconquête des centres-bourgs a été engagée dès 2012 par le Parc et soutenue par le programme LEADER 2007-2013, notamment par la création de l'atelier d'urbanisme au Parc et par le programme « Habiter autrement les centres-bourgs ». Cette démarche expérimentale menée auprès de 6 centres-bourgs a permis de mettre au point une méthode d'intervention qui a ensuite été déployée à l'échelle du territoire LEADER entre 2016 et 2020.

La fiche-action 1-1 a permis tout d'abord de financer, dès 2016 et pendant 3 ans, de façon dégressive un poste pour accompagner les collectivités dans le montage de leurs opérations d'aménagement de

bourg. Ce poste est maintenant pérennisé au sein de l'atelier d'urbanisme du Parc et une quinzaine de bourgs volontaires (sur le périmètre LEADER) sont accompagnés dans la durée.

Par ailleurs, plusieurs études de stratégie territoriale dans les domaines du commerce et de l'artisanat, de la santé, de l'enfance jeunesse, ... ont contribué à renforcer le maillage territorial à partir des centres-bourgs et à renforcer leur attractivité. Cet effort devra être maintenu par les communes et les communautés de communes au cours des prochaines années pour poursuivre cette dynamique. L'Etat cofinance maintenant ces programmes et études dans le cadre de ses politiques de revitalisation des centres-bourgs.

Enfin, sur la thématique de la mobilité et des déplacements, plusieurs études ont été soutenues sur le territoire de Thiers Dore et Montagne. Ce soutien a été amplifié sur la période de transition 2021-2022 pour donner les moyens et les équipements nécessaires au nouveau syndicat mixte des transports thiernois de mettre en œuvre son programme d'actions. En ce qui concerne le vélo, après la réalisation par le Parc d'une étude sur la vallée de la Dore avec les Communautés de communes Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois Forez, chaque communauté de communes s'est dotée d'un schéma directeur cyclable. Un premier tronçon de 9 km de piste cyclable sur la commune de Thiers devrait voir le jour dès 2024. Le syndicat mixte des transports urbains du bassin thiernois qui s'est renforcé en 2017 à l'échelle de l'ensemble de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (+ St-Jean-d'Heurs et Lezoux), a été fortement accompagné financièrement dans ces premières actions.

Indéniablement, même s'il doit être poursuivi, l'effort pour renforcer l'attractivité des centres-bourgs ainsi que le maillage territorial à partir de ceux-ci a été conséquent sur toute la période 2016-2022. C'est devenu une priorité pour les 15 bourgs centres les plus importants du territoire qui sont maintenant engagés dans des programmes d'aménagement de long terme.

## **FICHE ACTION 1-2: REINVENTER LES CENTRES-BOURGS PAR DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT INNOVANTES ET AMBITIEUSES**

### *Objectifs opérationnels :*

L'objectif principal de l'action est de favoriser l'habitat en centre-bourg dans une approche transversale (logements, espaces publics, déplacements, commerces et services...) associant les acteurs publics-privés afin de densifier ces espaces tout en améliorant la qualité de vie des habitants. Dans un premier temps, il sera nécessaire que le comité de programmation détermine les centres-bourgs éligibles à ce dispositif (une trentaine de communes potentiellement concernées en fonction de leur niveau de services et d'équipements existants et leur potentiel de logements à réhabiliter pouvant être remis sur le marché), ainsi que le zonage précis du « cœur de bourg » éligible. Puis dans un deuxième temps, il s'agira de voir quelles sont les communes (et leur communauté de communes) qui souhaitent s'inscrire dans la démarche et jusqu'à quel niveau d'exigence. En effet, pour être significatif et démonstratif, ce dispositif ne peut s'appliquer qu'à un nombre restreint de bourgs.

### *Effets attendus*

- finalisation et exemplarité d'opérations qualitatives en matière d'aménagement, d'architecture et d'énergie ;
- renouvellement de la qualité des espaces collectifs, pérennité et renouvellement de l'économie locale ;
- conduite d'opérations par des investisseurs ;
- implication de la population dans les opérations.

### *Questions évaluatives :*

- Assiste-t-on à un réinvestissement progressif des centres-bourgs par la population ?
- A-t-on un regain d'intérêt des investisseurs privés pour les centres-bourgs ?

### *Données financières*

	Dépenses publiques	
	Contribution LEADER	Contributions nationales
Prévu en 2016	1 307 000 €	326 750 €
Programmé en avril. 2023	2 823 126 €	6 315 097 €

## Analyse des indicateurs

Type d'indicateur	Indicateur	Prévu en 2016	Commentaire
<b>Réalisation</b>	Nombre de dossiers programmés	100	74 projets programmés dont 35 commerces
<b>Réalisation</b>	Montant moyen de subvention attribué par dossier	17 000€	Montant réalisé : 38 150€ par dossier – Enveloppe : 2,8 millions d'€ - Beaucoup plus que prévu initialement
<b>Résultats</b>	Nombre d'emplois créés, maintenus	60	Au moins 50 emplois maintenus dans les commerces
<b>Réalisation</b>	Nombre de centres bourgs concernés par les projets	10	11 centres bourgs concernés
<b>Réalisation</b>	Nombre et nature des programmes de travaux soutenus	5	22 programmes de travaux
<b>Réalisation</b>	Nombre d'entreprises soutenues en centre bourg	50	35 commerces en centre-ville

### Commentaire

Déclinaison opérationnelle de la fiche-action 1-1, cette fiche action visait à soutenir les études stratégiques et opérationnelles d'aménagement des bourgs (17 études soutenues), les programmes de travaux de réhabilitation et d'aménagement liés à ces études (22 programmes soutenus) ainsi que les entreprises du commerce et de l'artisanat situées au cœur de ces bourgs pour leurs travaux intérieurs et extérieurs d'aménagement (35 entreprises soutenues).

L'analyse des indicateurs montre que les objectifs ont été largement atteints. Le montant moyen de subvention de 38 150 € est 2 fois supérieur à la prévision. L'enveloppe globale LEADER consacrée à cette fiche-action a été de 2,8 millions d'euros alors que la prévision initiale de 2016 était de 1,3 millions d'euros. Avec 35 entreprises, toutes localisées dans 18 cœurs de bourgs du territoire, soutenues pour leurs travaux d'aménagement (contre 50 prévues), ce dispositif animé en partenariat avec les Chambres de commerce et d'artisanat, a favorisé un renforcement et une pérennisation de l'économie locale, ainsi qu'un retour de l'artisanat et du commerce dans ces bourgs. La qualité des aménagements de bourg financés avec LEADER, grâce notamment au travail de l'atelier d'urbanisme du Parc, est soulignée par les élus et les partenaires, et conduit à un véritable renouveau de ces centres-bourgs. Néanmoins, il est encore trop tôt pour parler d'un réinvestissement notable de ces bourgs par la population et d'un regain d'intérêt des investisseurs privés.

## **FICHE ACTION 2-1 : DEVELOPPER L'IMPLICATION SOCIETALE DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS**

### *Objectifs opérationnels*

Pour assurer le maintien de la performance des entreprises et des organisations, et donc le développement de l'emploi en Livradois-Forez, il s'agit d'accompagner la mutation du tissu économique vers des pratiques plus durables d'excellence sociale et environnementale. Cette mutation passe par des dynamiques territoriales collectives et systémiques orientées vers l'amélioration des conditions de travail, la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables, la relocalisation de l'économie et les circuits courts, le tourisme durable, les nouveaux services innovants, l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire (maintenance, mutualisation, réemploi, réparation, réusinage, reconditionnement, recyclage, écologie industrielle...), l'économie de la fonctionnalité, le biomimétisme, le co-partage et l'économie collaborative.

Pour développer l'implication sociétale des entreprises et des organisations, il est nécessaire :

- d'accompagner la mutation des modèles économiques des acteurs les moins compétitifs ou attractifs, en les aidant à atteindre de nouveaux marchés en lien avec le numérique et le développement durable ;
- de faire de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) un facteur d'innovation, de différenciation sur les marchés, de prévention des risques économiques, de réduction des coûts, de mobilisation des habitants, des visiteurs, des salariés... ;
- de contribuer au renouvellement du tissu économique par la création ou reprise d'entreprises durables et développer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ;
- de promouvoir et développer de nouveaux services innovants.

### *Effets attendus*

- engagement d'un nombre de plus en plus important d'entreprises dans des démarches de RSE/RSO et d'excellence sociale et environnementale ;
- création de nouvelles activités à forte utilité sociale ;
- augmentation des interdépendances entre les entreprises locales dans des réseaux d'entreprises.

### *Description du type d'opération*

- Etudes, expertises, opérations de sensibilisation et de communication dans les domaines suivants :
- responsabilité Sociétale des Entreprises et des Organisations (RSE/RSO),
- accompagnement des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS),
- démarches de progrès valorisant les bonnes pratiques individuelles et collectives (économie circulaire et nouveaux services innovants notamment),
- Projets de recherche dans les domaines de la RSE/RSO, de l'ESS, de l'économie circulaire et des services,
- Animation de dispositifs d'accompagnement et de conseil pour les acteurs et les entreprises :
  - de la RSE/RSO
  - de l'ESS.
- Investissements et aménagements dans les entreprises afin d'améliorer les conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés, dans le cadre du dispositif mis en place par la CARSAT.

### Questions évaluatives

- Observe-t-on une augmentation du nombre des activités à forte utilité sociale ?
- Le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail dans les entreprises a-t-il diminué ?

### Indicateurs

Type d'indicateur	Indicateur	Prévu en 2016	Commentaire
<b>Réalisation</b>	Nombre de dossiers programmés	54	24 projets programmés dont 14 entreprises
<b>Réalisation</b>	Montant moyen de subvention attribué par dossier	15 000€	Montant réalisé : 25 800€ par dossier
<b>Résultats</b>	Nombre d'emplois créés, maintenus	10	14 entreprises aidées avec entre 5 et 50 salariés
<b>Réalisation</b>	Nombre d'acteurs impliqués dans la RSE/RSO	50	2 dispositifs soutenus : Territoire Zéro Chômeur et CARSAT – Nombreux acteurs impliqués
<b>Réalisation</b>	Nombre de démarches de sensibilisation collectives réalisées	3	Plus de 3 par dispositif
<b>Réalisation</b>	Nombre d'entreprises soutenues avec la CARSAT	30	14 entreprises soutenues dans le cadre du dispositif CARSAT

### Données financières

	Dépenses publiques	
	Contribution LEADER	Contributions nationales
Prévu en 2016	653 500€	163 375€
Programmé en avril. 2023	619 580€	116 039



## *Commentaire*

Largement initié sur la période 2007-2013 avec le soutien de LEADER, l'accompagnement des entreprises et des organisations, dans des démarches de RSE/RSO ainsi que des démarches d'excellence sociale et environnementale, s'est poursuivi avec la mise en place d'un dispositif d'action en faveur de l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises du Livradois-Forez en partenariat avec la CARSAT. Les investissements qui ont été réalisés dans 14 entreprises ont permis de réduire les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans ces entreprises. En particulier dans les entreprises de charpente car plusieurs dossiers concernent ce secteur d'activité. Néanmoins, au vu du faible nombre d'entreprises aidées, il est peu probable que l'impact de l'action Leader puisse se matérialiser dans les statistiques des sinistralités sur le territoire.

Sur le volet développement de l'ESS, le lancement en 2016 au niveau national de l'expérimentation « territoire zéro chômeur » a permis à la ville de Thiers puis plus largement à la communauté de communes Thiers Dore et Montagne de créer une puis trois Entreprises à But d'Emploi qui salarient en CDI à ce jour environ 200 personnes qui étaient dans une situation de chômage longue durée. Le soutien du programme LEADER (7 dossiers successifs) a été décisif et Thiers est reconnu au niveau national comme l'un des territoires où cette expérimentation a donné les meilleurs résultats.

Les opérations concernant le développement de nouveaux services innovants et l'économie circulaire ont été orientées vers la fiche action 3-2.

## **FICHE ACTION 2-2: MIEUX VALORISER LES RESSOURCES LOCALES ET LES POTENTIELS ECONOMIQUES DU LIVRADOIS-FOREZ**

### *Objectifs opérationnels*

Faire du Livradois-Forez un « territoire de ressources », c'est valoriser au mieux ses ressources et ses potentiels économiques, et veiller à ce que leur valeur ajoutée soit au service du territoire lui-même ; c'est également anticiper les possibles conflits d'usage entre acteurs, en ayant une vision transversale des enjeux et se donner une obligation de bonne gestion sur le long terme.

Dans cette perspective, il s'agit de :

- replacer les ressources et patrimoines du Livradois-Forez au cœur des stratégies de développement ;
- ancrer localement la création de valeur ajoutée dans les différentes filières économiques du territoire ;
- développer la gestion durable des moyens et richesses dont dispose le territoire du GAL. Il peut s'agir de matières premières produites sur le territoire, de produits transformés sur le territoire, ou encore de services élaborés sur le territoire ;
- faire connaître et reconnaître sur et à l'extérieur du territoire les potentiels de développement économique du Livradois-Forez ;
- promouvoir et valoriser l'image des métiers et des savoir-faire du territoire ;
- améliorer l'attractivité économique du territoire.

### *Effets attendus*

- reconnaissance et appropriation des ressources et des patrimoines locaux par les acteurs du territoire ;
- installation d'habitants et d'actifs ;
- émergence de groupes d'acteurs partageant les valeurs de développement local durable ;
- engagement affirmé du territoire vers une économie de proximité, permettant la création et le maintien d'emplois liés à la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales ;
- renforcement du dynamisme économique et de l'attractivité du Livradois-Forez ;
- capitalisation et transfert des bonnes pratiques ;
- création d'emplois et recrutements adaptés aux besoins des entreprises.

### *Description du type d'opération*

- Opérations visant la création de valeur ajoutée locale (la création de valeur ajoutée sera appréciée par le comité de programmation) dans les domaines agricole et forestier, et dans les secteurs de l'énergie et de la construction :
  - expertises, études, communication, promotion, animation, équipements et travaux à l'intérieur de bâtiments existants pour des opérations visant la création de valeur ajoutée aux productions (par exemple : AMAP, magasin de producteurs, abattoir, vente en ligne) et aux ressources du territoire (par exemple : bois-énergie, bois-construction, pisé, chanvre). Les ressources locales sont entendues comme les richesses dont dispose le territoire du GAL (matières premières produites sur le territoire, produits transformés sur

le territoire, services élaborés sur le territoire). Le caractère local de la production ou de la ressource sera apprécié par le comité de programmation ;

- animation de groupements d'entreprises dans les domaines de l'artisanat, de l'agriculture et de la forêt ;
- expertises, études, communication, promotion et aide au démarrage d'opérations visant l'identification et le développement de potentiels d'activités (La durée de la période démarrage sera au maximum de 3 ans à compter du début de l'opération) ;
- expertises, études, communication, promotion et aide au démarrage d'opérations liées à la mise en valeur de savoir-faire et de produits locaux (par exemple : tresse, coutellerie, carton, dentelle, fourme, papier. La durée de la période démarrage sera au maximum de 3 ans à compter du début de l'opération).
- Actions d'animation pour la valorisation des ressources agricoles et forestière, dont Charte forestière, Plans Locaux d'actions forestières et gestion et suivi du parcellaire foncier agricole.
- Projets de recherche sur la valorisation des ressources locales sur la base d'un cahier des charges proposé par le GAL et impliquant au moins un organisme de recherche.
- Opérations de promotion et de valorisation des potentiels économiques du territoire :
  - Opérations de promotion et de valorisation des métiers et des filières économiques ;
  - Opérations de communication et de promotion des entreprises.
- Action d'animation visant :
  - à valoriser le dynamisme économique et en faire un réel facteur d'attractivité ;
  - à créer un contexte favorable à la création d'emplois partagés.

#### Questions évaluatives

- Observe-t-on une meilleure mobilisation et valorisation des ressources sur ce territoire ?
- Observe-t-on des résultats en matière de recherche-développement et de création de nouvelles activités ?

#### Données financières

	Dépenses publiques	
	Contribution LEADER	Contributions nationales
Prévu en 2016	499 000€	124 750€
Programmé en avril. 2023	748 968€	376 721€

## Indicateurs

Type d'indicateur	Indicateur	Prévu en 2016	Commentaire
<b>Réalisation</b>	Nombre de dossiers programmés	20	32 projets programmés
<b>Réalisation</b>	Montant moyen de subvention attribué par dossier	24 950€	Montant réalisé : 23 405€ par dossier
<b>Résultats</b>	Nombre d'emplois créés, maintenus	10	Valorisation des ressources forestières et abattoir : plus de 10 emplois maintenus
<b>Réalisation</b>	Nombre d'activités créés/maintenues	10	3 activités directement soutenues – nombreuses activités indirectement soutenues
<b>Réalisation</b>	Nombre de démarches collectives valorisant les ressources locales accompagnées	5	13 démarches collectives soutenues

## Commentaire

Depuis 2016, on assiste à une montée en puissance de cette thématique de la valorisation des ressources locales et des potentiels économiques du territoire. La trentaine d'opérations soutenues montre la diversité ainsi que le dynamisme des acteurs et partenaires locaux dans ce domaine. Trois projets initiés durant cette période sont particulièrement importants pour l'avenir :

- Le Projet Alimentaire Territorial, à l'échelle du Parc et du PÉTR du Grand Clermont, qui est maintenant dans sa phase de mise en œuvre des axes stratégiques et du plan d'action élaboré entre 2017 et 2020,
- L'abattoir d'Ambert qui devra encore être soutenu pendant plusieurs années dans sa restructuration,
- La stratégie de marketing territorial qui a débouché sur la création d'une marque territoriale « Livradois-Forez » qui doit maintenant être adoptée et largement utilisée sur le territoire pour accroître son attractivité économique.

## **FICHE ACTION 3-1: DEVELOPPER LES OUTILS ET LES USAGES NUMERIQUES**

### *Objectifs opérationnels :*

L'objectif est de faire du développement numérique un vecteur de développement durable et solidaire du territoire (en encourageant notamment les pratiques créatives) pour :

- développer l'attractivité du territoire afin de maintenir et accueillir des populations ;
- faire des usages numériques un vecteur de lien social ;
- favoriser le partage des connaissances, de l'information et des données ;
- répondre aux besoins non satisfaits au moyen d'outils numériques ;
- développer la connaissance des équipements et des besoins du territoire ainsi que l'expertise des usages nouveaux ;
- favoriser la prise en compte des usages du numérique dans les projets publics en s'appuyant sur le « laboratoire d'usages numériques » en cours de mise en place.

Ce développement s'appuiera sur le déploiement d'équipements et d'infrastructures, en lien avec le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et le Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit de l'Auvergne.

### *Effets attendus*

- meilleure compréhension des besoins, adaptation des outils et développement de nouveaux usages ;
- acquisition et mobilisation de compétences chez les acteurs susceptibles d'informer ou sensibiliser le public ;
- déploiement de nouvelles installations et amélioration du niveau d'équipement ;
- accessibilité du territoire ;
- installation de nouveaux habitants pour exercer leurs activités ;
- mobilité de la population et accès à de nouveaux services dématérialisés (santé, éducation...).

### *Description du type d'opérations*

- études, enquêtes, expertises visant à acquérir et à développer les connaissances sur les besoins et les usages en vue d'identifier les potentiels de développement du numérique dans les services ;
- création d'open data et au développement d'applications destinées aux entreprises ou aux citoyens, pour organiser la connaissance et la diffusion des informations produites ;
- élaboration et mise en œuvre par les collectivités locales de plans d'actions territoriaux en faveur du développement des usages du numérique dans les secteurs du tourisme, de la lecture, de l'e-éducation, de la santé et des services ;
- opération d'acquisition de matériels et équipements numériques à vocation pédagogique dans les écoles ;
- expertises, études et actions d'animation d'initiatives de développement des outils numériques,
- création d'outils et de services numériques favorisant l'accès aux services à la population, l'attractivité du territoire ou le lien social ;
- opérations de médiation et de formation au numérique au sein des organisations en contact avec le public et les usagers ;
- réalisation de schémas communaux ou intercommunaux de développement des équipements numériques ;

- équipements et travaux pour permettre l'accès à l'internet très haut débit ;
- projets de recherche dans les domaines du développement des outils et des usages numériques.

### Questions évaluatives

- Le secteur du tourisme a-t-il rattrapé son retard en termes de développement des usages du numérique ?
- Les collectivités et le secteur public en général ont-ils développé les usages du numérique ?
- Le territoire est-il attractif pour la création de nouvelles activités dans le domaine du numérique ?

### Indicateurs

Type d'indicateur	Indicateur	Prévu en 2016	Commentaire
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	20	40 projets programmés dont 28 écoles équipées
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	15 375€	Montant réalisé : 12 284€ par dossier
Résultats	Nombre d'emplois créés, maintenus	10	
Réalisation	Nombre d'acteurs impliqués dans les projets de développement du numérique	100	Environ 50
Réalisation	Nombre de projets soutenus en faveur des usages et des équipements numériques	20	40 projets soutenus

### Données financières

	Dépenses publiques	
	Contribution LEADER	Contributions nationales
Prévu en 2016	307 500€	76 875€
Programmé en avril. 2023	491 484€	202 120€

## *Commentaire*

Concomitamment à la montée en puissance du haut débit et de la couverture territoriale des infrastructures, permettant l'accès au haut débit y compris dans des zones avec un habitat disséminé, les collectivités et les associations ont été nombreuses à mettre en place des actions pour développer les usages du numérique. La réussite la plus remarquable étant le dispositif d'aide à l'acquisition de matériels et d'équipements numériques dans les écoles qui a été plébiscité et qui a permis à ce territoire rural d'être régulièrement cité pour son exemplarité par l'Education Nationale. Même si l'effort doit être poursuivi, l'attractivité du territoire a été renforcée grâce à ce développement des usages du numérique.

Dans le domaine du tourisme, l'action volontaire de la Maison du tourisme du Livradois-Forez avec le soutien financier du programme LEADER a permis incontestablement à ce secteur de rattraper son retard dans le développement des usages du numérique.

Pendant toute la période de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19, un regain d'intérêt des populations urbaines pour s'installer sur le territoire a été constaté en raison notamment de sa bonne couverture numérique et des services existants dans ce domaine.

## **FICHE ACTION 3-2 : FAVORISER LES RESEAUX ET L'INNOVATION ORGANISATIONNELLE AU SERVICE DES PRATIQUES VERTUEUSES**

### *Objectifs opérationnels :*

L'objectif est d'encourager les nouveaux comportements, les pratiques vertueuses, frugales et citoyennes chez les différents acteurs du territoire, en confortant la prise de conscience actuelle et en accompagnant le passage à l'acte par l'organisation des acteurs et les démarches collectives. Pour ce faire, il convient de :

- soutenir les démarches organisationnelles et collaboratives innovantes qui « décroissent » les acteurs, les services... ;
- conforter les organisations en place afin d'accompagner une évolution de leurs pratiques ;
- identifier des potentiels d'activités et construire des réponses entrepreneuriales.

### *Effets attendus*

- émergence de nouveaux modes d'organisation des acteurs ;
- évolution des pratiques chez les habitants et les professionnels du territoire.

### *Description du type d'opérations*

- expertises, études et mise en place de services d'ingénierie et de conseil pour favoriser l'engagement dans des pratiques vertueuses ou citoyennes, et ainsi faciliter et multiplier « le passage à l'acte au quotidien » des collectivités, des particuliers et des petites entreprises ;
- opérations d'animation, de création de services et de mise en place de nouvelles initiatives dans les services existants visant au développement de pratiques vertueuses ou citoyennes en matière de développement durable ;
- opérations d'animation et expertises pour la mise en œuvre de projets collectifs au sein d'un réseau existant ou en création ;
- études, expertises et mise en place d'une agence culturelle de territoire, c'est-à-dire d'un service mutualisé autour de l'offre, de la création et de l'organisation culturelle ;
- projets de recherche sur les réseaux, l'innovation organisationnelle et les services sur la base d'un cahier des charges proposé par le GAL et impliquant au moins un organisme de recherche.
- Projet d'animation, d'information et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable en direction des enfants du primaire et du secondaire dans le cadre du temps scolaire.

### *Questions évaluatives*

- Le territoire a-t-il progressé vers des modes d'organisation répondant aux attentes des acteurs ?



## Indicateurs

Type d'indicateur	Indicateur	Prévu en 2016	Commentaire
<b>Réalisation</b>	Nombre de dossiers programmés	20	24 dossiers programmés
<b>Réalisation</b>	Montant moyen de subvention attribué par dossier	11 550€	Montant réalisé : 16 077€ par dossier
<b>Résultats</b>	Nombre d'emplois créés, maintenus	5	Projets uniquement portés par des collectivités
<b>Réalisation</b>	Nombre d'initiatives vertueuses soutenues	15	12 initiatives soutenues
<b>Réalisation</b>	Nombre d'acteurs impliqués dans les projets	100	Plus de 100 uniquement avec l'atelier des pratiques éco-citoyennes

## Données financières

	Dépenses publiques	
	Contribution LEADER	Contributions nationales
Prévu en 2016	231 000€	57 750€
Programmé en avril. 2023	385 851€	202 661€

## Commentaire

Malgré quelques initiatives remarquables, notamment sur les mobilités, les dispositifs de cette fiche-action n'ont pas été sollicités à la hauteur des ambitions initiales. Une animation insuffisante du Parc et des communautés de communes dans ce domaine, notamment en raison de la fusion des communautés de communes suivie d'une nouvelle répartition des compétences et des moyens dans ces structures, n'a pas permis de faire émerger et d'accompagner un nombre plus important d'initiatives dans ce domaine, ni de progresser significativement en matière d'organisation du territoire pour répondre aux attentes des acteurs.

## **FICHE ACTION 3-3 : RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE ET PROMOUVOIR LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE**

### *Objectifs opérationnels*

Les spécificités du territoire constituent une ressource à valoriser et un véritable outil d'attractivité. Aussi, il s'agit de :

- sensibiliser et former les publics (habitants, professionnels, élus) aux ressources locales, aux patrimoines et aux savoir-faire, et les faire connaître ;
- favoriser la rencontre entre les acteurs et les générations ;
- favoriser l'accès de nouveaux publics aux ressources locales, aux patrimoines et aux savoir-faire par un encadrement humain mutualisé et professionnel ;
- faire des ressources locales, des patrimoines et des savoir-faire un facteur de développement local et d'un nouveau modèle économique fondé sur des relations privilégiées entre prescripteur et consommateur (à l'instar des « filières courtes » dans le domaine agricole).

### *Effets attendus*

- meilleure appropriation du territoire et de ses spécificités par les habitants et les acteurs ;
- conservation et transfert de la connaissance ;
- renforcement du lien social et intergénérationnel.

### *Description du type d'opérations*

- opérations d'information, de sensibilisation et d'acquisition de connaissances concernant le territoire et ses patrimoines à destination des habitants, du jeune public (hors temps scolaire) ou des visiteurs, par exemple :
  - production de contenus pédagogiques,
  - réalisation de programmes de sensibilisation,
  - création de supports (en particulier numériques et multimédias).
- actions d'animation et de valorisation de l'offre muséale :
  - Actions d'animation pour la mise en réseau des musées,
  - Actions de mutualisation des moyens humains et matériels,
  - études et expertises muséographiques,
  - réhabilitation de structures muséographiques.
- travaux et études de modernisation et de requalification des bureaux d'information touristique ;
- travaux et études de mise en valeur ou de création paysagère exemplaires ;
- opérations d'animation, d'expertise, d'information, de sensibilisation, d'édition et de communication contribuant au développement :
  - d'une « culture de l'accueil des nouveaux arrivants » chez les habitants, les élus et les acteurs professionnels du territoire,
  - du sentiment d'appartenance au territoire, à la reconnaissance de ses spécificités et de ses patrimoines y compris immatériels et linguistiques.
- projets de recherche sur les patrimoines y compris immatériels et linguistiques, et dans les domaines de la sociologie et l'ethnologie.

### Questions évaluatives

- Quelle est la part des dossiers visant à promouvoir le territoire (lieux emblématiques, paysages caractéristiques et savoir-faire) ?

### Indicateurs

Type d'indicateur	Indicateur	Prévu en 2016	Commentaire
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	30	37 dossiers programmés
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	20 500€	Montant réalisé : 28 550€ par dossier
Résultats	Nombre d'emplois créés, maintenus	20	Plus de 20 emplois uniquement à la MDT
Réalisation	Nombre d'outils, de supports et de contenus sur les spécificités du territoire	10	Entre 5 et 10 supports
Réalisation	Nombre de musées participants	5	Aucun
Réalisation	Nombre de bureaux d'information touristique requalifiés	8	10 bureaux requalifiés sur la Maison du tourisme mais sans co-financements LEADER

### Données financières

	Dépenses publiques	
	Contribution LEADER	Contributions nationales
Prévu en 2016	615 000€	153 750€
Programmé en avril. 2023	1 056 320€	189 900€

### Commentaire

Les objectifs opérationnels de cette fiche-action coïncident avec l'une des missions fondamentales des Parcs naturels régionaux. C'est pourquoi, fort de sa légitimité dans ce domaine, le Parc a

accompagné beaucoup d'initiatives sur cette thématique, avec l'aide du programme LEADER. Ainsi de nombreuses opérations de valorisation touristique des patrimoines portées par la Maison du Tourisme et par le Parc ont été soutenues sur la période. Le programme LEADER a bien souvent rendu possible la réalisation de ces actions en ayant un haut niveau d'exigence sur la qualité des documents et des aménagements financés.

La requalification des bureaux d'information touristique prévue dans cette fiche-action a été réalisée pendant la période par la Maison du Tourisme mais sans recourir à l'aide financière du programme LEADER. Quant aux opérations de réhabilitation de structures muséographiques, prévues dans cette fiche-action à la suite d'un important travail partenarial réalisé sur la période 2007-2013 avec le soutien de LEADER, elles n'ont pas été réalisées ; les structures porteuses de ces musées ayant décidé de ne pas engager ces programmes de travaux souvent très onéreux. La non réalisation de ces opérations n'a pas permis d'atteindre l'ensemble des objectifs.

Enfin plusieurs programmes de travaux de mise en valeur ou de créations paysagères exemplaires ont été réalisés pendant la période et soutenus avec le programme LEADER après avis du Comité de programmation sur leur exemplarité. Les travaux d'aménagement de bourgs sont de véritables vitrines pour les autres communes et ils contribuent au renforcement de l'attractivité des centres-bourgs du Livradois-Forez ainsi qu'à leur rayonnement.

## **FICHE ACTION 4 : COOPERATION INTERTERRITORIALE ET TRANSNATIONALE**

### *Objectifs opérationnels :*

Fort de cette expérience, le Livradois-Forez souhaite poursuivre et amplifier son implication dans la construction de projets de coopération avec d'autres territoires français, européens et de pays tiers, en renforçant le lien entre les actions menées et les objectifs poursuivis dans la stratégie locale de développement. Ces projets de coopération se traduiront par des actions concrètes et communes, répondant à des problématiques partagées, en allant au-delà du simple échange de pratiques.

Plusieurs projets de coopération interterritoriale et transnationale sont d'ores et déjà identifiés :

- Un projet avec le GAL du Pays du Forez visant à valoriser et promouvoir le Massif du Forez dans toutes ses composantes ;
- Un projet de coopération pour le développement du bois-énergie sur les territoires avec deux autres GAL d'ores et déjà volontaires ;
- Un projet interterritorial visant à poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années par le syndicat ferroviaire du Livradois-Forez entre les territoires du Pays de Lafayette, du Pays du Velay, Pays du Forez et du Livradois-Forez pour valoriser la voie ferrée ;
- L'association « Fermes du Monde » qui souhaite mettre en place un projet de coopération avec un territoire de Madagascar ;
- un projet de coopération avec des GAL français et européens ayant sur leur territoire une ou plusieurs villes bénéficiant du label CittàSlow et/ou des actions fortes sur les centres-bourgs.

Pendant toute la durée du programme, de nouvelles pistes et/ou projets de coopération cohérents avec la stratégie locale de développement du Livradois-Forez seront recherchés et éventuellement soutenus.

### *Effets attendus*

- renforcement des actions de coopération répondant à des problématiques locales dans la durée ;
- développement de l'esprit d'ouverture des acteurs locaux ;
- renforcement du sentiment d'appartenance européen sur le territoire.

### *Questions évaluatives*

- Les projets de coopération permettent-ils d'enrichir les projets du GAL ?
- Assiste-t-on, grâce au programme LEADER, à un renforcement du sentiment d'appartenance européen ?

### *Données financières*

	Dépenses publiques	
	Contribution LEADER	Contributions nationales
Prévu en 2016	192 000€	48 000€
Programmé en avril. 2023	107 832€	77 035€

### *Commentaire*

En raison de l'ouverture très tardive de la mesure FEADER correspondante (courant 2019 !), les opérations prévues ont pris beaucoup de retard ou ont été annulées. Aucune action de coopération internationale n'a été initiée. Deux opérations de coopération interterritoriale seulement ont pu être engagées sur deux sujets majeurs pour le territoire : la pérennisation et le développement de la voie ferrée du Livradois-Forez en partenariat avec 3 autres GAL, ainsi que le développement et la valorisation de la race bovine Ferrandaise en partenariat avec le Parc des Volcans d'Auvergne. Dans les deux cas, le Parc était impliqué depuis de nombreuses années dans la création, l'animation et le soutien de ces structures et de leur programme d'actions. L'aide LEADER est intervenue à un moment stratégique pour elles et leur a permis de franchir une étape importante de leur développement.

## **FICHE ACTION 5 : COORDINATION, ANIMATION, GESTION, COMMUNICATION ET EVALUATION DU PROGRAMME**

### *Objectifs opérationnels :*

La mise en œuvre d'un tel programme nécessite une ingénierie qualifiée et performante afin de gérer et d'animer le programme, et de faire émerger des projets structurants et innovants dans le cadre de la stratégie locale de développement et en cohérence avec les autres stratégies territoriales.

Aussi, l'animation du GAL s'attachera à :

- Définir des partenariats locaux en lien avec sa stratégie
- Assurer l'animation du Comité de programmation
- Etre l'interlocuteur privilégié des porteurs de projets et accompagner à la définition et au montage des dossiers de demande de subvention
- Mettre en œuvre les dispositifs nécessaires à l'évaluation du programme
- Rechercher des partenaires correspondants à la stratégie du GAL pour définir et accompagner des projets de coopération
- Participer aux réseaux ruraux et régionaux.

### *Effets attendus*

- Améliorer la connaissance de la stratégie locale de développement et de LEADER par les acteurs du territoire ;
- Assurer une mise en œuvre optimale de la stratégie locale de développement et du programme d'actions ;
- Consommer l'ensemble des crédits attribués et engagés ;
- Piloter, animer et gérer efficacement le programme ;
- Diffuser de bonnes pratiques en termes de montage de dossiers de demande de subventions européennes.

### *Description du type d'opérations*

Opérations d'animation et de gestion du GAL, afin de réaliser les tâches dévolues au GAL pour la mise en œuvre de la stratégie locale de développement, identifiées dans la présente convention entre le GAL, l'autorité de gestion et l'organisme payeur.

Le GAL, à travers son équipe de gestion et d'animation, mais également son comité de programmation, sera notamment en charge des missions suivantes :

- Préparer le conventionnement avec l'organisme payeur et l'Autorité de gestion en vue de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement
- Mettre en place les outils de communication, de gestion et de suivi
- Communiquer sur les objectifs et les actions soutenues dans le cadre de LEADER
- Animer la stratégie locale de développement LEADER sur le territoire, en vue de faciliter les échanges entre acteurs dans le but de fournir les informations et promouvoir la stratégie, ainsi que d'aider les bénéficiaires potentiels en vue du développement des opérations
- Former l'équipe de gestion et d'animation des GAL comme les autres personnes impliquées dans la mise en œuvre de la SLD (par exemple les membres du comité de programmation)
- Accompagner les porteurs de projet et les aider, le cas échéant, à monter leur projet et à remplir leur dossier de demande de subvention
- Elaborer une procédure de soumission de projets (continue et/ou sous forme d'appel à proposition)

- Elaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire des opérations soutenues par le GAL, à travers l'établissement de critères de sélection objectifs
- Recevoir et saisir les demandes d'aides, produire les récépissés de dépôt de demande d'aide ainsi que les accusés-réception de dossier complet, pré-instruire les demandes d'aides
- Préparer et conduire les comités de programmation, notifier les décisions d'attribution de subvention
- Accompagner les porteurs de projet dans la réalisation de leur opération et les aider, le cas échéant, à établir leur demande de paiement, réceptionner et pré-instruire les demandes de paiement
- Animer le volet coopération de la stratégie locale de développement LEADER
- Mener les actions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de sa stratégie locale de développement LEADER et des opérations qu'elle soutient
- Participer et contribuer aux réunions des réseaux ruraux régionaux, national et européen
- Répondre à toute demande d'information ou de document des services de l'autorité de gestion ou de l'organisme payeur.
- Participer aux actions de suivi et d'accompagnement des GAL menées par l'AG.

### Questions évaluatives

- La stratégie locale de développement et le programme du GAL sont-ils connus sur le territoire ?
- Le programme a-t-il permis de susciter et d'accompagner des projets sur le territoire ?

### Données financières

	Dépenses publiques	
	Contribution LEADER	Contributions nationales
Prévu en 2016	692 117€	173 000€
Programmé en avril. 2023	919 815€	78 803€

### Commentaire

Cette fiche-action, primordiale dans les programmes LEADER depuis leur origine, a permis le cofinancement de l'équipe technique en charge de la coordination, de l'animation, de la gestion, de la communication et de l'évaluation du programme LEADER. Financièrement, les montants engagés représentent seulement 13 % de l'enveloppe, bien en deçà des 25 % de plafond fixés dans l'appel à candidature LEADER du Conseil régional. Avec le recrutement d'une animatrice-gestionnaire qui est venue renforcer l'équipe dès la fin de l'année 2015, le GAL a été en mesure tout au long du programme de susciter les projets, de les instruire, de les programmer et de les payer. In fine, avec les enveloppes supplémentaires obtenues, ce sont plus de 8 millions d'euros et plus de 275 opérations qui auront bénéficié des financements LEADER sur ce territoire. Ainsi, LEADER contribue fortement au renforcement du sentiment d'appartenance européen des partenaires du Parc et des habitants de ce territoire.

Enfin il faut souligner que l'animation de la stratégie locale du GAL Livradois-Forez est en grande partie assurée par l'équipe technique du Parc qui n'est pas cofinancée par le programme.



# Annexes

- **Etat de la maquette financière du programme au 24-04-2023**
- **Evolution de la maquette financière du programme entre 2015 et 2023**
- **Liste des opérations programmées**
- **Liste des membres du Comité programmation**
- **Rapport d'évaluation du programme par un groupe d'étudiants de l'IADT**

## Etat de la maquette financière du programme au 24/04/2023

Fiche Action	Maquette suite CP 13/02/2023	Subvention LEADER programmée - Maquette finale	%	Subvention LEADER payée	%
1-1: Donner au centre-bourg les moyens de leur rayonnement et leur permettre de jouer pleinement leur rôle de centralité	989 000,00 €	921 843,08 €	93,21%	199 571,04 €	20,18%
1-2: Réinventer les centres-bourgs par des opérations d'aménagement innovantes et ambitieuses	2 829 000,00 €	2 823 125,97 €	99,79%	1 939 063,55 €	68,54%
2-1: Développer l'implication sociétale des entreprises et des organisations	608 820,00 €	619 580,43 €	101,77%	434 738,57 €	71,41%
2-2: Mieux valoriser les ressources locales et les potentiels économiques du Livradois-Forez	760 000,00 €	748 968,27 €	98,55%	273 042,76 €	35,93%
3-1: Développer les outils et les usages numériques	493 000,00 €	491 483,94 €	99,69%	390 485,85 €	79,21%
3-2: Favoriser les réseaux et l'innovation organisationnelle au service des pratiques vertueuses	363 000,00 €	385 851,14 €	106,30%	115 177,29 €	31,73%
3-3: Renforcer le sentiment d'appartenance et promouvoir les spécificités du territoire	1 002 000,00 €	1 056 320,31 €	105,42%	151 553,73 €	15,13%
4: Coopération interterritoriale et transnationale	110 000,00 €	107 832,25 €	98,03%	85 277,85 €	77,53%
5: Coordination, animation, gestion, communication et évaluation du programme	920 000,00 €	919 814,61 €	99,98%	669 619,34 €	72,78%
<b>TOTAL</b>	<b>8 074 820,00 €</b>	<b>8 074 820,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 258 529,98 €</b>	<b>52,74%</b>

### Evolution de la maquette financière du programme entre 2015 et 2023

Fiche Action	Maquette dossier de candidature 30/01/2015	%	Maquette initiale septembre 2016	%	Avec 1 <sup>ère</sup> enveloppe complémentaire juin 2019	%	Avec 2 <sup>ème</sup> enveloppe complémentaire juin 2021	%	Avec 3 <sup>ème</sup> enveloppe complémentaire janvier 2023	%	Maquette finale programmée Avril 2023	%
1-1: Donner au centre-bourg les moyens de leur rayonnement et leur permettre de jouer pleinement leur rôle de centralité	300 000,00 €	4,88%	230 000,00 €	4,87%	248 000,00	4,17%	988 000,00	12,64%	989 000,00 €	12,25%	921 843,08 €	11,42%
1-2: Réinventer les centres-bourgs par des opérations d'aménagement innovantes et ambitieuses	1 700 000,00 €	27,64%	1 307 000,00 €	27,65%	2 756 000,00	46,37%	2 726 400,00	34,89%	2 829 000,00 €	35,03%	2 823 125,97 €	34,96%
2-1: Développer l'implication sociétale des entreprises et des organisations	850 000,00 €	13,82%	653 500,00 €	13,82%	456 000,00	7,67%	620 000,00	7,93%	608 820,00 €	7,54%	619 580,43 €	7,67%
2-2: Mieux valoriser les ressources locales et les potentiels économiques du Livradois-Forez	650 000,00 €	10,57%	499 000,00 €	10,56%	397 000,00	6,68%	604 000,00	7,73%	760 000,00 €	9,41%	748 968,27 €	9,28%
3-1: Développer les outils et les usages numériques	400 000,00 €	6,50%	307 500,00 €	6,51%	359 000,00	6,04%	630 500,00	8,07%	493 000,00 €	6,11%	491 483,94 €	6,09%
3-2: Favoriser les réseaux et l'innovation organisationnelle au service des pratiques vertueuses	300 000,00 €	4,88%	231 000,00 €	4,89%	253 000,00	4,26%	325 100,00	4,16%	363 000,00 €	4,50%	385 851,14 €	4,78%
3-3: Renforcer le sentiment d'appartenance et promouvoir les spécificités du territoire	800 000,00 €	13,01%	615 000,00 €	13,01%	583 000,00	9,81%	913 500,00	11,69%	1 002 000,00 €	12,41%	1 056 320,31 €	13,08%
4: Coopération interterritoriale et transnationale	250 000,00 €	4,07%	192 000,00 €	4,06%	110 000,00	1,85%	116 000,00	1,48%	110 000,00 €	1,36%	107 832,25 €	1,34%
5: Coordination, animation, gestion, communication et évaluation du programme	900 000,00 €	14,63%	692 117,00 €	14,64%	781 214,00	13,14%	891 320,00	11,41%	920 000,00 €	11,39%	919 814,61 €	11,39%
<b>TOTAL</b>	<b>6 150 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 727 117,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 943 214,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 814 820,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 074 820,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 074 820,00 €</b>	<b>100,00%</b>